

PV de la réunion du CA du 4 février 2019

Début de séance à 18h30

Présents ACHTEN P., DECRAENE P., GREIF P., VANDEVELD M., RETERRE D., CULOT M.
DEBATTY JC, SCHMETS P.

Excusé BACCUS JC

Invité HUMBLET S.

1) Préparation de la réunion des clubs du 9 février 2019

- L'état d'avancement de la réforme de l'arbitrage
- La réforme des championnats nationaux VolleyBelgium et FVWB appliquée à la réforme provinciale votée en AG en juin dernier ;
- Les nouvelles dispositions depuis le 1^{er} janvier 2019 à propos des statuts de bénévole, volontaires et indépendants complémentaires concernant les coaches et les arbitres.

2) Coupe Marcel Bodart : Attribution des Finales

- Quatre candidatures ont été reçues, trois sont valables (VBC Herstal – St Jo Welkenraedt – VBC Aubel). La 4^e est irrecevable pour cause de caution non versée.
- Le CP (à l'unanimité des voix) a décidé d'attribuer les finales provinciales au club du VBC Herstal.
- Une rencontre entre le VBC Herstal et le CP sera programmée prochainement (Philippe Achten prend contact avec le club).
- Marc Vandeveld prendra contact avec tous les candidats pour faire part de la décision du CP.

3) Divers

- Le 22 janvier 2019, Ph. Achten a envoyé un mail à tous les clubs concernés par une dette vis à vis du RCPLg. Un seul club n'a pas répondu complètement à la demande de paiement. Une nouvelle date d'échéance sera proposée à ce club. Au-delà de cette date, le montant de la dette sera doublé conformément à l'article 1185 de notre ROI.
- Pour des raisons de confidentialité de données (RGPD – loi du 28/05/2018), le REL ne sera pas publié cette saison. Un formulaire adapté sera proposé pour les saisons à venir.
- Le CA prend acte de la décision de la Commission de 1^e Instance dans l'affaire Franchimont – St Jo. Welkenraedt.
- Le CA décide de confirmer la décision de la cellule Compétitions d'infliger un forfait à 2 équipes de Spa coachées par un affilié suspendu.
- Ph Greif, JC Debatty et Ch Greif se sont réunis pour revoir le règlement de la compétition

- Au niveau de la compétition provinciale, les feuilles d'arbitrage sont à renvoyer chez Ch Greif à partir du 2ème tour (Rue Carl Grun, 9/B01 – 4800 Verviers)
- Au niveau de la compétition loisirs, les feuilles d'arbitrage sont à renvoyer chez JC Debatty (Rue du Canal, 65 – 4100 Seraing)

Fin de séance à 21h30

P. ACHTEN
Président

M. VANDEVELD
Secrétaire